



## Marché à procédure adaptée relatif au remplacement du système de sécurité incendie de l'externat

### CAHIER DES CHARGES VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

#### OBJET :

REPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DE L'EXTERNAT

#### PROCEDURE UTILISEE :

Marché à procédure adaptée, en application du chapitre III du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

#### DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE :

- le présent cahier des charges valant règlement de la consultation (à dater et signer)
- L'acte d'engagement (les zones grisées sont à compléter, dater et signer)
- La **D**écomposition des **P**rix **G**lobale et **F**orfaitaire (DPGF) (à compléter)
- Le **R**apport Initial de **C**ontrôle **T**echnique (RICT)
- Le **C**ahier des **C**lauses **T**echniques **P**articulières (CCTP)
- Le **C**adre de **M**émoire **T**echnique (CMT) (à compléter)
- Les plans

#### DELAIS D'EXECUTION DE LA PRESTATION : selon cadre de mémoire technique

#### DESCRIPTIF DU MARCHE :

##### Contenu :

La prestation consiste à remplacer le système incendie de l'externat.

Le matériel installé devra être neuf et conforme aux directives, décrets et normes françaises en vigueur concernant les établissements recevant du public.

La prestation comprend la fourniture, la pose, la mise en service, et l'évacuation du matériel remplacé pour retraitement.

Une visite sur site est conseillée **le 06 JUIN 2019**

Merci d'annoncer votre visite avec le créneau choisi par un message à l'adresse suivante : [intendance.0380033E@ac-grenoble.fr](mailto:intendance.0380033E@ac-grenoble.fr)

#### Critères d'appréciation des offres :

Les offres des candidats devront être déposées au plus tard le **14 JUIN 2019 à 12h00**.

Elles seront classées selon les critères suivants :

- **60 %** : Caractéristiques et performances techniques

*Ce critère sera analysé en fonction des éléments fournis par le cadre de mémoire technique*

- **40 %** : Prix

*Ce critère sera apprécié globalement au vu du chiffrage total reporté sur l'acte d'engagement.*

**Présentation des offres :**

S'agissant d'un marché unique, sans lot, **le candidat devra faire une offre commerciale pour l'ensemble des prestations** à chiffrer dans la décomposition des prix globale et forfaitaire.

Cette offre devra englober l'ensemble des prestations facturées (matériel, déplacement, location éventuelle de matériel...).

Les questions éventuelles seront adressées au maître d'œuvre (AlpElec Concept – 4 rue de l'Europe – 38640 CLAIX  
tél. : 04.82.53.17.78 mail : regis.pons@alpelec-concept.fr)

*Le candidat devra retourner :*

- *Le présent cahier des charges valant règlement de consultation daté et signé*
- *L'acte d'engagement daté et signé*
- *La **D**écomposition des **P**rix **G**lobale et **F**orfaitaire (DPGF)*
- *Le **C**adre de **M**émoire **T**echnique (CMT)*
- *Toutes pièces permettant de compléter l'analyse de l'offre (et à minima les fiches techniques de chaque type de pièce indiquant ses caractéristiques et ses éléments de conformités à la réglementation en vigueur).*

Tous les candidats ayant présenté une offre se verront notifier le résultat à partir du 18 JUIN 2019.

Un ordre de service formalisera définitivement la commande auprès du candidat retenu.

Le candidat retenu devra prendre rendez vous dès que possible avec l'établissement (**avant le 30 juin 2019**) afin de définir les moyens d'accès.

Dans le cadre du plan vigipirate l'entreprise devra s'assurer de la fermeture des portes ou fenêtres après chaque intervention. De même, le portail d'accès véhicules ne doit en aucun cas être bloqué en position d'ouverture.

S'agissant d'un établissement scolaire, il est rappelé l'interdiction de fumer dans l'établissement.

**PENALITES :**

Le cadre de la prestation relève de la réglementation des ERP, le délai de mise en service effectif est rigoureusement impératif.

Conformément aux éléments du cadre de mémoire technique (CMT page 6), l'ensemble de la prestation aboutissant au fonctionnement normal de l'installation devra être achevé pour le 29 août 2019.

En cas de non respect de ce délai, le prestataire se verra appliquer, sans préavis, des pénalités forfaitaires de 1000 € par jour de retard à compter du 30 août 2019.

La pénalité sera déduite de la facture produite par le prestataire au terme du chantier.

**FACTURATION :**

L'ensemble de la prestation sera facturée en une fois après réception des travaux.

La facture est à adresser à l'adresse suivante :

**LYCEE VAUCANSON  
27, rue Anatole France  
38030 GRENOBLE cedex 2**

**PAIEMENT :**

Le paiement des factures se fera par mandat administratif dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

Le non-respect de cette obligation engendrera d'office les pénalités prévues par les dispositions relatives aux marchés publics.

**LITIGES :**

Le tribunal administratif de Grenoble est seul compétent pour juger des litiges intervenus dans le cadre de l'exécution du présent marché.

A.....

A.....

Le.....

Le.....

Le Proviseur du lycée Vaucanson  
**Représentant légal et ordonnateur du Lycée Vaucanson**

Le Titulaire (*fournisseur*) du Marché  
**Vues et acceptées l'ensemble des clauses  
incluses dans le présent marché**

J.F. BLANC

*(signature et cachet)**(signature et cachet)***RAPPEL DU CALENDRIER DE LA PROCEDURE :**

PUBLICATION DU MARCHÉ SUR LE SITE INTERNET DE L'AJI : **jeudi 30 mai 2019**  
(ASSOCIATION DES JOURNÉES DE L'INTENDANCE : <http://www.aji-france.com>)

VISITE SUR PLACE CONSEILLÉE : **06 juin 2019**

REMISE DES OFFRES (au plus tard) : **14 juin 2019 à 12h00**

ATTRIBUTION DU MARCHÉ : **à partir du 18 juin 2019**

LIVRAISON COMPLÈTE DE LA PRESTATION : **le 29 août 2019 (selon cadre de mémoire)**  
**technique**